

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 25 septembre 2017 à 18h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger	Lucie Fréchette
Paul-Éloi Dufresne	Claude Simard
Denise Lauzière	Ginette Moreau

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Le Greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation dûment signé par les membres du Conseil.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

17.09.15

Ouverture de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 18h00, après avoir constaté le quorum.

17.09.16

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017

Il est proposé par madame Lucie Fréchette, étant donné que l'ensemble des membres du Conseil municipal sont présents, d'ajouter le point 4.1 et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017.
3. **Dépôt de documents.**
 - 3.1 Dépôt d'un extrait de procès-verbal du CCU.
4. **Avis de motion**
 - 4.1 Avis de motion - P2-17-848-29
5. **Adoption de règlement.**
 - 5.1 Adoption - P2-17-848-29.
6. **Finance et administration.**
 - 6.1 Bal masqué – Maison soutien aux aidants.
 - 6.2 Système de lavage à pression.
 - 6.3 Avenant de modification #3.
 - 6.4 Fondation Pierre Breton.
7. **Adjudication de contrat.**
 - 7.1 Réfection de la rue Allen-Est.
8. **Service du greffe.**
 - 8.1 Autorisation de signature – Vente de terrain à la S.I.Q.
 - 8.2 Autorisation de signature – Promesse de vente – Parc industriel.
9. **Ressources humaines.**
 - 9.1 Autorisation de signature – Convention des cadres.

9.2 Permanence de Mme Mélanie Valcourt.

10. Levée de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017.

Adopté

17.09.17

Dépôt de documents

17.09.17.1

Dépôt d'un extrait de procès-verbal du CCU.

17.09.18

Avis de motion

17.09.18.1

Avis de motion – Modification zonage P2-17-848-29.

Mme Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De modifier les dispositions relatives aux aires de stationnement exigées dans les zones « CV »;
- D'ajouter l'usage « Entreposage libre-service » dans la zone industrielle I-4 ainsi que de certaines dispositions relatives à l'aménagement d'un tel site;
- D'ajouter l'usage « Entreposage libre-service » dans les zones « I-7 » et « I-8 » et le contingentement de cet usage à un seul dans l'ensemble des zones « I-7 » et « I-8 ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément.

17.09.19

Adoption de règlement

17.09.19.1

Adoption de règlement – P2-17-848-29.

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère, le 2^e projet de règlement d'amendement au règlement de zonage intitulé

« Règlement P2-17-848-29 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo », est adopté avec l'ajout de l'usage :

- « Entreposage libre-service » dans les zones « I-7 » et « I-8 » et le contingentement de cet usage à un seul dans l'ensemble des zones « I-7 » et « I-8 ».
- D'ajouter l'usage « Entreposage libre-service » dans la zone industrielle I-4 ainsi que de certaines dispositions relatives à l'aménagement d'un tel site;
- De modifier les dispositions relatives aux aires de stationnement exigées dans les zones « CV »;

Adopté

17.09.20

Finance et administration

17.09.20.1

Commandite au profit de la Maison soutien aux aidants.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a reçu une invitation pour la levée de fonds de l'organisme «La Maison soutien aux aidants» laquelle constitue en un Bal Masqué et souper gastronomique;

ATTENDU QUE Cet organisme a un poste satellite au Courville Nursing Home de Waterloo;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal, conscient de l'importance de cet organisme, désire le commanditer sans toutefois participer à l'activité de financement.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal accepte de commanditer le Bal Masqué au profit de la Maison soutien aux aidants pour un montant de 1 500.-\$.

Adopté

17.09.20.2

Achat d'un système de lavage à pression.

ATTENDU QUE Le Directeur du service incendie est allé en appel d'offre auprès de deux compagnies pour l'acquisition et l'installation d'un système de lavage à pression;

ATTENDU QUE Les deux compagnies sollicitées étaient :

- CHP Supply LAR qui a soumissionné pour un montant de 9 403.06 \$ installation et taxes incluses;
- Entreprise compresseur Robitaille au montant de 10 666.83 \$, taxes et installation incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation d'un système de lavage à pression à la caserne auprès de CHP Supply LAR au montant de 9 403.06 \$, taxes et installation incluses.

Adopté

17.09.20.3

Avenant de modifications #3 - Caserne.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 18 avril 2017, le contrat était donné à Marieville Construction, de procéder à la transformation d'un bâtiment industriel en caserne de pompiers;

ATTENDU QUE Le 21 septembre 2017, l'architecte Julien Lanthier, de la firme Caroline Denommée, architecte émettait un troisième avenant de modifications au montant de 41 724.45 \$, avant taxes, soit un montant de 47 972.67 \$ taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de l'avenant de modifications #3 émis le 21 septembre 2017 par l'architecte, au montant de 47 972.67 \$, taxes incluses.

Adopté

17.09.20.4

Fondation Pierre Breton.

ATTENDU QUE Le député de Shefford, Pierre Breton, a lancé une fondation afin d'offrir des collations santé à des enfants défavorisés d'une douzaine d'écoles primaires;

ATTENDU QUE Le Conseil a à cœur cette cause;

ATTENDU QUE La levée de fonds pour cette fondation consiste en vente de billets pour un spectacle qui se tiendra le 24 mars 2018 à l'école secondaire du Verbe Divin;

ATTENDU QUE Le coût de chaque billet est de 60.\$ et que la Ville de Waterloo en retient 16, pour un montant total de 960.\$

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à la majorité, madame Ginette Moreau ayant voté contre :

Que le Conseil municipal autorise l'achat de 16 billets pour la levée de fonds de la fondation Pierre Breton afin de venir en aide aux enfants défavorisés.

Adopté

17.09.21

Adjudication de contrat

17.09.21.1

Travaux – Réfection de la rue Allen-Est.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 1^{er} mars 2017, mandat a été donné à St-Georges Structures et Génie Civil de procéder aux services professionnels dont, d'aller en appel d'offres, pour la réfection de la rue Allen-Est;

ATTENDU QUE L'appel d'offres a été publié sur le SÉAO jusqu'au 8 septembre 2017, suite à quoi, 3 soumissions ont été reçues pour le projet, savoir :

- Excavation St-Pierre Tremblay, pour un montant de 546 054.32 \$;
- Bertrand Ostiguy Inc. pour un montant de 576 000.00 \$;
- Excavation Dominic Carey Inc. au montant de 657 661.20 \$.

ATTENDU QUE Tous ces montants incluent les taxes et que les soumissions sont toutes conformes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation de St-Georges Structures et Génie Civil, donne le contrat de réfection de la rue Allen-Est à Excavation St-Pierre Tremblay, pour un montant de 546 054.32 \$, taxes incluses. Que ce contrat est conditionnel à l'obtention de la subvention du MTMDET.

Que la présente résolution prévoit également l'acceptation d'une différence de 10% quant à la quantité des matériaux requis.

Adopté

17.09.22

Service du greffe

17.09.22.1

Autorisation de signature vente de terrain à la Société Québécoise des infrastructures.

ATTENDU QUE La Sûreté du Québec a besoin de nouveaux locaux pour ses bureaux;

ATTENDU QUE La Société Québécoise des infrastructures, laquelle agit à titre d'acquéreur pour les immeubles gouvernementaux, a manifesté un intérêt pour les lots 4 162 542 et 4 162 543 situés en front de la rue Bernard, pour la construction d'un nouveau poste de police;

ATTENDU QUE Ledit lot appartient à la Ville de Waterloo et que la Ville ne subit aucun préjudice à s'en départir et qu'elle souhaite conserver le poste de la sûreté du Québec sur son territoire;

ATTENDU QUE La Société Québécoise des infrastructures a également déposé une offre d'achat de deux lots adjacents à celui de la Ville mais qui appartiennent à des particuliers.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la vente d'une partie des lots 4 162 542 et 4 162 543 à la Société Québécoise des infrastructures, conformément à l'offre d'achat 2017-09- 12 D229805 intitulée : Achat d'un terrain pour la construction d'un poste de la SQ à Waterloo, à intervenir entre les parties.

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Que cette vente est soumise aux conditions énumérées à l'offre d'achat à intervenir.

Adopté

17.09.22.2

Autorisation de signature – Promesse de vente – Parc industriel.

ATTENDU QUE Certains terrains sont disponibles dans le parc industriel et qu'un citoyen corporatif s'est montré intéressé à en faire l'acquisition de l'un d'eux;

ATTENDU QUE, Pour ce faire, les parties doivent signer une promesse de vente, laquelle énonce les clauses administratives ainsi que les obligations des parties à la transaction;

ATTENDU QU' Il y aura également lieu d'obtenir une autorisation de signature lorsque les actes notariés seront prêts, suite à la signature de la promesse de vente.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer la promesse de vente ainsi que tous les actes authentifiant cette transaction, jusqu'à sa conclusion.

Adopté

17.09.23

Ressources humaines

17.09.23.1

Autorisation de signature – Politique et conditions de travail régissant les employés cadres permanents.

ATTENDU QUE Le Conseil municipal avait mis sur pied un comité de négociations mandaté pour la rédaction d'une nouvelle convention des cadres;

ATTENDU QUE Des négociations ont été tenues entre les parties, afin d'établir les termes et teneurs de la nouvelle convention, laquelle sera effective rétroactivement au 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QU' En date du 20 septembre 2017, une entente de principe est intervenue entre les parties;

ATTENDU QUE Le comité de négociations recommande au Conseil d'approuver cette nouvelle politique et conditions de travail régissant les employés cadres permanents.

En conséquence,
Il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal approuve les termes et conditions de la politique et conditions de travail régissant les employés cadres permanents, tels que stipulés à l'entente de principe intervenue le 20 septembre 2017.

Que le Conseil municipal accepte que cette politique entre en vigueur rétroactivement à la date du 1^{er} janvier 2016.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette politique pour et au nom de la Ville de Waterloo.

Adopté

17.09.23.2

Permanence commis multiservices.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a procédé, en mars 2017 à l'embauche de madame Mélanie Valcourt au poste de commis multiservices;

ATTENDU QUE La période d'essai de 6 mois est maintenant révolue et que Mme Valcourt satisfait aux exigences du poste

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo accorde à Mme Mélanie Valcourt, sa permanence au poste de commis multiservice et ce, rétroactivement au 20 septembre 2017, aux conditions mentionnées à la convention en vigueur

Adopté

17.09.24

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 29 août 2017 est levée à 18H50.

Maire

Greffier